

Info Leytron

Journal de la Municipalité de Leytron



■ Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

Lors de sa séance du 29 septembre courant, le Conseil municipal a pris acte des décisions du Conseil d'Etat lors de sa séance du 15 septembre 2010 en lien avec les objets cités en marge.

La Municipalité de Leytron a décidé en 2006, dans le cadre de la planification continue de son territoire, de procéder à des modifications partielles du PAZ.

Pour préparer le dossier, la Municipalité s'est appuyée sur le bureau Nivalp et a également sollicité l'aide des collaborateurs (trices) de l'Etat du Valais, notamment des services de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et du service des forêts et du paysage.

En 2006 et 2007, de nombreuses séances ont eu lieu dans les bureaux de l'administration cantonale, de l'administration communale et sur le terrain afin de préparer les différents dossiers.

En dates du 24 octobre 2007 et 9 novembre 2007, le bureau Nivalp a transmis aux différents services de l'Etat du Valais un exemplaire de l'ensemble des dossiers **pour contrôle avant mise à l'enquête publique**.

La modification partielle du PAZ et du RCCZ a été acceptée par l'assemblée primaire en date du 5 décembre 2007.

La requête a été déposée auprès de l'Etat du Valais le 26 février 2008.

Le 3 juin 2008, le service des forêts a transmis ses préavis au service des affaires intérieures.

Le 26 février 2009, **soit une année après le dépôt du dossier**, le service de l'aménagement du territoire a transmis ses préavis au service des affaires intérieures.

Le 5 juin 2009, le président de la Municipalité et le conseiller en charge du dicastère de l'aménagement du territoire ont rencontré M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina à Sion pour lui faire part des soucis de la Municipalité dans ce dossier.

■ sommaire :



Page 2 : Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) (suite)

Page 3 : Adjudications et nominations
SPL sauvegarde du patrimoine Leytron / Invitation

Page 4 : Camp OJ
Camp sportif d'été

Durant l'année 2010, de nombreux échanges de courriers ont eu lieu entre différents services de l'Etat et la Municipalité.

Le 15 septembre 2010, **soit presque trois ans après la mise à l'enquête publique du dossier**, la décision du Conseil d'Etat est transmise à la Municipalité.

1. Zone de recyclage pour matériaux inertes au lieu-dit Pro de Mars

Préavis suspendu dans l'attente de l'issue de la procédure de légalisation des zones de danger.

Ainsi, cet espace sera traité lorsque le plan de zones de danger et les prescriptions l'accompagnant seront définitifs (art. 16ss LcACE et 14ss OACE)

2. Zone de faible densité H30 aux lieux-dits Chauffisse et Champs Longs

L'extension de 5500 m2 de la zone de faible densité H30 aux lieux-dits Chauffisse et Champs Longs n'est pas homologuée.

3. Zone artisanale au lieu-dit Portions des Iles

Préavis suspendu dans l'attente de l'issue de la procédure de légalisation des zones de danger.

Ainsi, cet espace sera traité lorsque le plan de zones de danger et les prescriptions l'accompagnant seront définitifs (art. 16ss LcACE et 14ss OACE)

4. Zone de faible densité au T30 au lieu-dit Tourbillon

La zone de faible densité au T30 au lieu dit Tourbillon n'est pas homologuée.

5. Zone de constructions et d'installations publiques B au lieu dit Pré Ruffin (Chatret-Bierze)

Cet espace sera traité lorsque le plan de zones de danger et les prescriptions l'accompagnant seront définitifs (art. 16ss LcACE et 14ss OACE).

6. Zone mixte d'extraction et de dépôts de matériaux de la carrière du Biolley

La zone mixte d'extraction et de dépôts de matériaux à la carrière du Biolley telle que décidée par l'assemblée primaire de Leytron le 5 décembre 2007 est homologuée.

7. Zone de dépôt de matériaux au lieu-dit Fratier

La zone de dépôts de matériaux au lieu-dit Fratier à Ovrornaz telle que décidée par l'assemblée primaire de Leytron le 5 décembre 2007 est homologuée.

8. Diverses modifications du RCCZ

Les modifications d'articles du RCCZ ont toutes été homologuées par le Conseil d'Etat. Les homologations du Conseil d'Etat entrent en force. Il n'y a en effet pas eu d'opposition contre celles-ci au Tribunal cantonal.

Des explications ont été demandées au Conseil d'Etat quand au retard dans le traitement de ce dossier. Nous sommes dans l'attente de leur prise de position.

■ Adjudications et nominations

Route Leytron – Ovronnaz / Mellay-Chapelle

Génie civil Héritier et cie SA Fr. 1'144'358.80

Torrent du Grand Chenal

Travaux de plantation J.-François Moulin Fr. 121'342.90

Nominations

Le Conseil municipal a procédé aux nominations suivantes suite à la mise à la retraite du titulaire ou démission :

Travaux publics : MM. Pascal Dussex et Claude David

Police : M. Didier Cheseaux

■ SPL sauvegarde du patrimoine Leytron / Invitation

Désireuse de présenter son activité à la population, la SPL vous invite à deux séances, information – présentation, selon le programme suivant :

Dates MARDI 07.12.2010 et JEUDI 16.12.2010

Heure 20 h

Lieu Réfectoire de l'Ecole primaire

La soirée va présenter un diaporama en 11 thèmes et quelque 90 vues anciennes ou plus récentes. Chaque thème, montrant des documents récupérés, sera présenté par un membre différent de la SPL. Ceci vous permettra de faire plus ample connaissance avec les membres de notre groupe.

La soirée sera identique les deux soirs.

La SPL vous invite donc cordialement à l'une ou l'autre de ces séances et se réjouit de vous rencontrer.

Pour la SPL : Théo Chatriand

■ Camp OJ

Le ski club Ovronnaz, en collaboration avec le snowboard club organise son traditionnel camp OJ qui aura lieu cette année du **dimanche 2 au mercredi 5 janvier 2011** au centre sportif d'Ovronnaz.

Dans une ambiance conviviale, les enfants de la commune de Leytron et les enfants des membres du ski-club ou du snowboard club pratiquent le ski sur notre magnifique domaine. Des activités telles que marche ou descente aux flambeaux, tournois sportifs, loto, disco animent nos soirées.

Les enfants des classes de Leytron vont prochainement recevoir un bulletin d'inscription.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par mail info@scovronnaz.ch ou directement chez le responsable du camp, Gabriel Huguet au 079 719 98 93.

Nous nous réjouissons de voir arriver la neige et de vous retrouver nombreux.

Le comité des OJ : Gabriel, Isabelle, Joëlle, Martine, Timothée et Pascal

■ Camp sportif d'été

Le prochain camp sportif d'été aura lieu du **18 au 22 juillet 2011**.